

École Maternelle de Chancelade
Procès verbal du Premier Conseil d'école du 19 octobre 2021
Année scolaire 2021-2022

Ouverture de la séance à 18h05.

Présents : - **Enseignants :** Mme Adèle GUILLOTEAU (classe de Petite Section/moyenne Section A), Mme Isabelle MAZET (classe de Petite Section/moyenne Section A), Mme Estelle BACOFIN (classe de Petite Section/Moyenne Section B), Mme Isabelle CHATEAUREYNAUD (classe de Moyenne Section), Mme Bénédicte LE CORRE (classe de Grande Section A) et Mme Christel LAVIGNE (classe de Grande Section B).

- **Représentants de la municipalité :** Madame Sylvie Christ (maire-adjointe en charge du lien intergénérationnel) et Edith Toullier (Conseillère déléguée aux écoles).

- **ATSEM :** Mme Valérie VIEILLECROZE.

- **Délégués des parents d'élèves :** Mme Agathe DUMEZ, Mme Amandine SEVASTOS, Mme Emilie LADEUIL et Mme Alexandra DESCHAMP.

- **Représentante de l'ALSH de Chancelade :** Mme Edwige BRAZEILLES et Mme Magali COLINET.

Excusés : - M. Vincent FRÉAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale

- M. Pascal SERRE, Maire de la commune

- Mme Marion LADHUI (enseignante en classe de Grande Section A le vendredi/décharge de direction)

- Mme Isabelle SANCHEZ-ZAPATER (enseignante en classe de Grande Section B le jeudi et le vendredi)

- Mme Nathalie ZUCHELLI (psychologue scolaire)

Présidente de séance : Mme Bénédicte LE CORRE

Secrétaire de séance : Mme Christel LAVIGNE

I. Le fonctionnement de l'école :

1) Installation et rôle du conseil d'école

- *Mme Le Corre souhaite la bienvenue à tous les membres et aux nouveaux représentants des parents d'élèves. Les personnes non présentes sont excusées. Un tour de table est fait.*

Une présentation de la composition et du rôle du conseil d'école est faite.

- **Composition :**

<u>Membres siégeant de droit</u>	<u>Membres ayant voix consultative</u>
<ul style="list-style-type: none">- Le directeur de l'école : le président- Les enseignants et les remplaçants- Deux élus (le maire ou son représentant et 1 conseiller municipal)- Un des maîtres du RASED- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école- Le DDEN : déléguée départementale de l'Éducation Nationale (<i>actuellement plus de DDEN à Chancelade</i>)- L'IEN de la circonscription (qui assiste de droit à toutes les réunions)	<ul style="list-style-type: none">- Autre personnel de l'Éducation Nationale- Les ATSEM- Le périscolaire- Les suppléants- Le président peut également inviter toute personne qui peut apporter un éclairage

- **Sa fréquence :**
- au moins 3 fois par an (1 fois par trimestre)
 - depuis l'année dernière, allongement à un mois de délai maximum pour l'envoi de la première invitation au conseil d'école suivant la proclamation des résultats des élections
 - ordre du jour au moins 8 jours avant la date de réunion

Il peut être réuni à la demande : du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

- **Son rôle :** Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école :

1) Vote le règlement intérieur de l'école ;
2) Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école, notamment :

a) les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;

b) l'utilisation des moyens alloués à l'école ;

c) les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;

d) les activités périscolaires ;

e) la restauration scolaire ;

f) l'hygiène scolaire ;

g) la protection et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;

h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

3) Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;

4) Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5) En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6) Donne son accord :

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.

7) Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures

d'ouverture de l'école.

En outre, il est informé :

- des principes de choix du matériel pédagogique divers

- de l'organisation des aides spécialisées

- des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents et

notamment la réunion de rentrée.

2) Organisation pédagogique de l'école

- **Classes et effectifs** : actuellement 104 enfants sont inscrits à l'école maternelle et répartis dans 5 classes.

Nous avons commencé l'année avec 103 élèves ; 2 nouvelles inscriptions ont eu lieu en début de semaine (2 élèves qui n'avaient jamais été scolarisés auparavant) : 1 PS dans la classe de Mme Bacofin et 1 MS dans la classe de Mmes Guilloteau et Mazet ; 1 radiation en GS a eu lieu au mois de septembre dans la classe de GS A avec une demande de scolarisation à domicile.

1 élève de famille du « cirque Mondial » a été inscrite pendant 10 jours de fin septembre à début octobre.

1 élève doit arriver après les vacances de la Toussaint en PS dans la classe de Mmes Guilloteau et Mazet.

- classe de PS/MS A de Mme Guilloteau et Mme Mazet : 22 enfants inscrits (15 PS et 7 MS)

- classe de PS/MS B de Mme Bacofin : 21 enfants inscrits (14 PS et 7 MS)

- classe de MS de Mme Chateaufort : 22 enfants inscrits

- classe de GS A de Mme Le Corre et Mme Ladhui : 19 enfants inscrits

- classe de GS B de Mme Lavigne et Mme Sanchez-Zapater : 20 enfants inscrits

Les effectifs par niveau sont :

PS : 29 + 1 (après les vacances) MS : 36 GS : 39

=> 39 élèves vont quitter l'école à la prochaine rentrée.

Cette année, 3 élèves sont en scolarisation à domicile : 2 enfants de niveau PS et 1 enfant de niveau GS.

3 enfants sont actuellement accompagnés d'une AESH et un nouvel élève va arriver début novembre et sera également accompagné d'une AESH. Nous avons donc 4 AESH qui interviennent dans notre école.

M. Robin AMELOT est l'enseignant remplaçant rattaché à l'école.

Mme LADHUI est l'enseignante qui assure la décharge de direction de Mme LE CORRE le vendredi.

- **RASED** : Mme ZUCHELLI est la psychologue scolaire.

- **Personnel de service** : cette année, nous avons 5 ATSEM à temps complet : Mme Sandrine COLINET en PS/MS A, Mme Valérie VIEILLECROZE en PS/MS B, Mme Anne MARCELOT en MS, Mme Sandrine AUGER en GS A et Mme Sylvie LACOMBE en GS B.

➤ *L'équipe enseignante remercie la municipalité d'avoir accordé, cette année encore, un temps plein à Mme Anne Marcelot, ce qui permet à la classe de MS d'avoir une ATSEM toute la journée.*

- **Service civique** : Depuis mi-septembre, un service civique est présente à l'école : Melle Paola CURRI. Elle intervient 30h par semaine comme aide pour la direction et également dans les classes ou pour accompagner lors des sorties scolaires.

3) Élections des représentants de parents d'élèves

Présentation des résultats des élections du 08 octobre 2021. Une seule liste complète était présentée par l'APE (Association des parents d'élèves). Les résultats sont les suivants :

- Nombre d'électeurs inscrits : 194
- Nombre de votants : 84
- Nombre de suffrages exprimés : 68
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 16
- Taux de participation : 43,30 %, ce qui constitue un pourcentage plus élevé que l'année dernière.

Sont donc élus : - Les titulaires : Mesdames Amandine SEVASTOS, Emilie LADEUIL, Alexandra DESCHAMP, Agathe DUMEZ et Mathilde JAUBERT.

- Les suppléants : Mesdames Christelle BEYER et Cécilia BIHAN.

Le nombre de représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école est égal à celui des classes de l'école. Ils sont élus pour la durée de l'année scolaire.

- *Mme Le Corre remercie les parents d'élèves présents lors de la préparation du matériel de vote, du dépouillement et de l'enregistrement des résultats.*

Droits et devoirs des parents d'élèves : Le rôle et la place des parents à l'École sont reconnus et leurs droits sont garantis par des dispositions réglementaires énoncées dans le Code de l'éducation.

Une fois élus, les parents doivent représenter l'ensemble des parents. A travers leur mandat électif, ils parlent au nom de l'ensemble des parents et non plus en leur nom propre. Ils ont une obligation de discrétion et de confidentialité. Ces parents participent au conseil d'école, une instance réunissant tous les enseignants, le maire ou son représentant ainsi que des délégués de l'Éducation nationale, qui planche sur le bien-être des élèves et le bon fonctionnement de l'école. Le conseil d'école n'aborde pas de cas personnels.

En cas de problème personnel, il est important que les parents d'élèves viennent voir directement les enseignants ou la directrice.

4) Règlement intérieur de l'école : présentation et vote

Lecture du règlement intérieur.

- Modification de la partie concernant les horaires : Suppression du mercredi dans le tableau et changement des horaires de l'après-midi : 13h25-16h25. Suppression des TAP et changement de l'organisation pour la sortie de 16h25. Suppression des phrases concernant le mercredi et suppression de la demande de serviette de table pour la cantine.

Rajout dans le paragraphe « ANIMAUX » « Et aux abords de l'école ».

Le règlement intérieur est soumis au vote à main levée du conseil d'école.

- *Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité, après un vote à main levée.*

5) Organisation des rencontres avec les parents sur l'année

- Une réunion de rentrée a été organisée le mardi 21 septembre 2021. Elle s'est déroulée en deux temps : un temps collectif dans la salle de motricité où la directrice a présenté les éléments importants pour le bon fonctionnement de l'école, suivi d'un deuxième temps dans la classe avec les enseignants.

- Des rencontres avec les parents auront lieu régulièrement et individuellement à la demande des parents ou à la demande de l'enseignant si nécessaire.

- Des portes ouvertes seront également mises en place au mois de juin 2022 afin d'accueillir les nouveaux élèves et leurs parents.

6) L'ALSH

- *Mme Le Corre remercie Mme Brazeilles et Mme Colinet de leur venue.*

- Lecture de la question des parents d'élèves : « Nous aimerions comprendre le fonctionnement du centre de loisirs du mercredi. »

- Présentation du fonctionnement de l'ALSH de Chancelade : un dossier d'inscription est donné aux parents avec la liste des pièces à fournir. Quand le dossier est complet, l'enfant peut venir.

Pour le mercredi et les vacances, une plaquette est envoyée aux familles où les parents cochent et après, la confirmation est envoyée aux familles.

S'il n'y a plus de place, il y a une mise en attente ou l'accueil est déplacé sur un autre centre de loisirs.

Un programme d'activités est disponible pour le mercredi et les vacances scolaires.

Trois structures sont mises en place :

=> pour les élèves de maternelle, à l'école maternelle avec un accueil de 24 + 8 à la ludothèque soit 32 enfants et 1 animateur pour 8 enfants

=> pour les élèves de l'élémentaire, à l'école élémentaire avec un accueil de 36 enfants et 1 animateur pour 10 enfants ;

=> pour les adolescents, à la maison des jeunes à Chercuzac avec un accueil de 24 enfants et 1 animateur pour 12 enfants.

La capacité d'accueil dépend de l'habilitation des locaux et des moyens humains.

Difficultés d'accueillir les enfants dans le champ du handicap car il n'y a pas d'aide humaine sur le temps périscolaire.

Le Grand Périgueux est en demande d'AESH disponibles qui seraient prêts à intervenir auprès des enfants reconnus à la MDPH.

➤ *Mme Ladeuil explique que le passage à 4 jours a modifié l'organisation pour certaines familles. Elle souhaite connaître les raisons des problèmes de capacité d'accueil et l'orientation de certains enfants sur le site de Coulounieix-Chamiers. C'est une problématique pour certaines familles.*

➤ *Mme Colinet décrit le fonctionnement actuel et les 13 centres de loisirs gérés par le Grand Périgueux. La demande d'accueil a augmenté et le Grand Périgueux est confronté à une double problématique : la capacité d'accueil et les difficultés à recruter des animateurs.*

Le problème du mercredi est également dû aux familles qui réservent des places et qui ne préviennent pas quand elles annulent (normalement 48h avant). Après 3 absences sans prévenir, le Grand Périgueux se réserve le droit de mettre l'accueil de l'enfant en attente la période suivante.

Mme Colinet explique que l'accueil est priorisé pour les élèves qui viennent la journée entière car ils doivent dormir sur place et cela est moins traumatisant pour des enfants de maternelle de dormir dans des locaux connus des enfants.

➤ *Mme Ladeuil demande s'il y a beaucoup d'enfants en attente.*

➤ *Actuellement tous les enfants sont accueillis et au maximum, ce sont 3 enfants qui sont en attente et ce ne sont pas toujours les mêmes enfants.*

➤ *Mme Ladeuil demande des temps d'échanges et de présentation de l'ALSH pour éviter les rumeurs. Les parents d'élèves élus souhaitent informer les autres parents.*

➤ *L'ALSH est prête à répondre aux questions des parents.*

➤ *Mme Le Corre interroge ensuite l'ALSH sur l'utilisation du matériel de la salle de motricité. En effet, du matériel a disparu : un tunnel pour les parcours, un but de foot et un parachute.*

➤ *Mme Brazeilles va se renseigner. Elle précise que les animateurs ne doivent pas toucher au matériel scolaire. Elle tiendra informée la directrice.*

7) Calendrier scolaire de l'année

Cette année, la période 1 compte 7 semaines et demi, les périodes 2 et 3 comptent 6 semaines, la période 4 en compte 7 et la période 5 en compte 10.

Cette année, les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022 pour le pont de l'Ascension.

Il est rappelé que le calendrier a été donné à chaque famille en début d'année.

8) La charte internet

La directrice en rappelle les termes. Elle sera distribuée dans le cahier de correspondance avec le règlement intérieur pour être signée.

9) Sécurité : Incendie, PPMS

- **Incendie** : Deux exercices pratiques d'évacuation au minimum doivent obligatoirement être mis en place au cours de l'année scolaire. Le premier s'est déroulé le vendredi 24 septembre 2021. Pour ce premier exercice, tout le personnel de l'école était averti, ainsi que les enfants.

L'école a été évacuée en 2 min 09 sec après appel (1 min 11 sec avant appel).

Tout s'est très bien passé. Les élèves sont sortis dans le calme.

Pour le prochain exercice, personne ne sera prévenu.

- **PPMS (plan particulier de mise en sûreté)** : Il convient de faire la distinction entre « risques majeurs » et « attentat-intrusion ».

Le PPMS « risques majeurs » produit ses effets dans le champ des accidents majeurs, d'origine naturelle ou technologique et fera l'objet d'un exercice spécifique dans l'année.

Le PPMS « attentat-intrusion » a été mis à jour. Un exercice a été réalisé le vendredi 01^{er} octobre 2021.

L'équipe mobile de sécurité du rectorat est venue faire une intervention dans chacune des classes et effectuer l'exercice PPMS « attentat-intrusion ».

Un compte rendu d'exercice a été envoyé à la DSDEN, au rectorat et à la mairie.

=> Nous avons constaté qu'il fallait appuyer plus longtemps sur le bouton pour laisser le temps à l'alarme d'être audible par tout le monde.

Chaque classe dispose du matériel nécessaire : le matériel périmé a été changé en début d'année.

Un mot informant les parents sur les conduites à tenir en cas de déclenchement du PPMS a été distribué dans les cahiers de liaison des enfants.

10) SST

- Un registre santé et sécurité au travail (SST) est mis à la disposition de tous les personnels et usagers de l'établissement.

Il peut être consigné toutes les remarques et les suggestions relatives aux problèmes de santé et de sécurité au travail. L'assistant de prévention de l'établissement ou de la circonscription veillera à son accessibilité, sa mise à jour et proposera des solutions au problème posé.

11) Le budget : école et coopérative scolaire

- **Budget école** : Cette année, le budget alloué a été maintenu à 40 €/élève pour les fournitures scolaires ; à 30 €/enfant pour le transport lors de sorties et 1133 € pour les activités culturelles et sportives de l'école. S'ajoute à cela les 825 € pour les activités musicales en lien avec le conservatoire et le règlement de l'assurance de l'école.

Les derniers achats de fournitures vont être faits le mois prochain afin de clôturer les comptes de cette année 2021.

- **Coopérative scolaire** : Il a été demandé comme chaque année aux familles une participation financière à la coopérative scolaire.

Suite à une remarque d'un parent d'élève, le mot sera changé l'année prochaine afin qu'il apparaisse plus clairement le fait que la coopérative est facultative.

Il est rappelé que cette participation permet le financement de sorties (spectacles comme La Vallée, le musée ...), le financement de projet comme le concert Itinéraire Baroque, les abonnements pour les classes, l'achat du matériel pour la fabrication d'objets pour Noël et les fêtes des mères et des pères, les ateliers cuisine, l'achat d'albums, de matériel spécifique pour les classes ou sportifs, les cadeaux de Noël pour les classes ...

La photo scolaire a eu lieu le vendredi 24 septembre. Elle sera une source de gains et les bénéficiaires de la vente aux familles participeront à financer les activités scolaires. Les commandes peuvent être faites jusqu'au vendredi 12 novembre. Le photographe viendra récupérer les commandes qui arriveront dans le courant du mois de novembre.

12) Les locaux : aménagements et travaux d'été, ainsi que pendant les vacances de la Toussaint

Différents travaux ont été effectués cet été :

- Dans les classes : réparation et consolidation diverses, peinture des fleurs dans la cour et devant l'école, fabrication de casiers pour les sacs des élèves de GS B dans le couloir.

- Enlever les pierres dangereuses dans la cour, boucher le trou dans le petit jardin derrière les classes de PS/MS A et MS, installation d'une table à langer ...

Différents travaux plus importants ont été effectués :

- La mise aux normes pour le PPMS « Attentat-Intrusion » a été faite : l'école dispose maintenant d'un système de verrouillage des portes donnant sur l'extérieur en journée. Les systèmes pour les salles de confinement sont installés. L'installation d'un film de protection sur toutes les surfaces vitrées donnant sur la rue a été faite pendant l'été.

- Un défibrillateur a été installé dans le hall d'entrée de l'école.

=> Une formation va être organisée par la mairie pour les différents personnels.

Il reste le problème de la climatisation pour la classe 5 et l'isolation des mezzanines.

- Avant la rentrée de septembre, la mairie nous a annoncé qu'un photocopieur couleur allait être installé à l'école maternelle avant la fin de l'année scolaire.

➤ *Mme Le Corre et l'équipe enseignante remercient la municipalité pour ces investissements et travaux effectués à l'école maternelle.*

Les demandes de travaux sont transmises 15 jours avant les vacances à la mairie pour permettre une meilleure organisation des agents municipaux.

La fiche de travaux pour les vacances de Toussaint a été envoyée le samedi 09 octobre.

I. La pédagogie :

1) Organisation de la semaine scolaire

Comme il a été dit lors de la lecture du règlement intérieur, depuis la rentrée de septembre 2021, la semaine scolaire s'organise en 4 journées de 6h (lundi, mardi, jeudi, vendredi), soit 24h hebdomadaire auxquelles s'ajoute un temps d'APC pour certains élèves.

Cette année, nous accueillons 2 nouvelles enseignantes : Mme Guilloteau et Mme Mazet qui ont la classe de PS/MS A.

Mme Le Corre a pris la classe de GS A cette année.

Depuis le lundi 27 septembre 2021, Mme Lavigne est à mi-temps et c'est Mme Sanchez-Zapater qui complète son mi-temps le jeudi et le vendredi.

2) Projet d'école de secteur : choix des axes prioritaires pour l'année

Il s'agit d'un projet d'école de secteur. Il a été élaboré en 2016 par les écoles de Chancelade, Château l'Evêque, Agonac et le Gour de l'Arche. Il devait se terminer en 2020, mais avec les circonstances que nous connaissons, il est prolongé de 2 ans et cette année encore, l'école suit ce projet d'école.

Cependant, l'équipe enseignante est en train d'élaborer le nouveau projet d'école qui commencera à être rédigé en période 2.

- Les axes 1 et 2 concernent toutes les écoles du secteur :

a) **Axe 1 : Améliorer la cohérence et la continuité du parcours des élèves**

- Domaine 1 : **Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions.**

- Domaine 4 : **Acquérir les premiers outils mathématiques.**

b) **Axe 2 : Réduire les écarts scolaires en prenant en compte la diversité des élèves et celle du territoire**

=> Pour mener à bien ces projets communs, les enseignants participent à des conseils de cycle de secteur.

- Les fiches actions qui sont propres à chaque école : elles portent sur l'ouverture culturelle, la pratique sportive et l'exploration du monde (sciences).

Les activités sportives et culturelles inscrites dans les fiches actions du projet d'école sont :

a) Fiche 1 : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions :

Acquisition de l'oral par des jeux d'écoute, de mémorisation ...

b) Fiche 2 : Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique :

cycle piscine, structure d'escalade, cycle cirque, cycle tennis.

c) Fiche 3 : Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques :

- Univers sonores : interventions + concert pédagogique de musique Baroque au mois de juin, interventions de dumistes avec projet de restitution en fin d'année en partenariat avec le Conservatoire de Chancelade, journée de présentation des instruments en juin.

- Productions plastiques : visite de musée, étude d'œuvres et de peintres

- Spectacle vivant : spectacle au festival de la Vallée

- Arts du cinéma : dispositif « École et cinéma »

d) Fiche 4 : Explorer le monde :

projets de classe (élevages, expériences, plantations ...)

3) Les projets de l'année 2020-2021 en lien avec les fiches actions du projet d'école

I- Les projets en cours :

a) Itinéraire baroque : Mise en place d'un programme pédagogique d'initiation à la musique Baroque avec des interventions en classe qui seront assurées par les enseignants, mais aussi par un intervenant bénévole : M. Francis VOISE.

Le concert pédagogique doit avoir lieu en fin d'année scolaire si les conditions sanitaires le permettent.

La première intervention a eu lieu le jeudi 14 octobre pour toutes les classes.

Deux autres interventions sont prévues pour chaque classe.

b) La bibliothèque : Les autres années, tous les 15 jours, chaque classe se rendait à la bibliothèque municipale de Chancelade.

Nous n'avons pas pu encore nous rendre à la bibliothèque car Mme Harper est en arrêt maladie.

Chaque classe a tout de même commencé les prêts de livres sans se déplacer.

Quand les classes se rendent à la bibliothèque, les élèves peuvent regarder, puis choisir un livre qu'ils peuvent ramener chez eux, puis, Sally, la bibliothécaire, leur lit 1 ou 2 histoires. Elle leur fait également découvrir ponctuellement la langue anglaise. C'est un moment que les élèves apprécient beaucoup.

L'équipe enseignante souhaite savoir s'il est prévu de mettre quelqu'un en attendant le retour de Mme Harper afin de permettre aux élèves de se rendre dans ce lieu.

- *Mme Christ explique que la municipalité est en quête d'une personne pour remplacer Mme Harper. Une demande a été faite auprès de la bibliothèque de Périgueux. Un appel à candidature est fait.*

c) **La ludothèque** : La mairie a ré-ouvert la ludothèque située juste à côté de l'école et les classes peuvent de nouveau profiter de ce lieu très apprécié par les élèves. Chaque classe s'y rend 1 fois tous les 15 jours.

II-/ **Les projets à venir** :

a) **Cinéma** : Toutes les classes sont inscrites à un projet cinéma.

Cette année encore, toutes les classes ont pu s'inscrire au projet « École et cinéma » avec 3 projections organisées au cours de l'année au CGR de Périgueux.

- Une projection est prévue pour le premier trimestre pour les classes de PS/MS A, PS/MS B et MS le vendredi 26 novembre.

Pour cette première séance, les élèves iront voir un dessin animé intitulé : « Duos de choc ».

Au deuxième trimestre, ils iront voir « La farandole des couleurs » et au troisième trimestre, « L'odyssée de Choum ».

- Le lundi 29 novembre, les classes de GS A et GS B iront voir « Neige et les arbres magiques », au deuxième trimestre ils iront voir « Bonjour le monde » et au troisième trimestre « L'odyssée de Choum ».

=> Il est très intéressant de montrer une autre forme de cinéma que celui que les élèves peuvent voir à titre personnel à la maison. Par exemple, les élèves peuvent travailler sur un film en noir et blanc, un documentaire ou sur des dessins animés réalisés à partir d'albums de littérature de jeunesse. De nombreuses activités complémentaires sont possibles et ils permettent aux élèves de découvrir des grands films faisant partis du patrimoine français.

b) **La piscine** : Les classes de GS A et GS B sont inscrites dans un projet piscine. Elles doivent se rendre toutes les semaines pendant 10 semaines à partir de mi-décembre à l'Aquacap de Champcevinel.

La première séance aura lieu le mardi 07 décembre 2021 jusqu'au mardi 08 mars 2022.

Un projet est élaboré par les enseignants de ces deux classes en corrélation avec les textes officiels et les recommandations des conseillers pédagogiques départementaux en EPS.

Les enseignants remercient vivement les parents accompagnateurs, ainsi que ceux qui ont passé l'agrément pour accompagner. Une deuxième séance d'agrément aura lieu le lundi 08 novembre après-midi. 2 nouveaux parents souhaitent passer l'agrément pour accompagner.

Nous venons de recevoir de nouvelles recommandations la semaine dernières : les parents accompagnateurs pourront de nouveau entrer dans l'eau avec les enfants.

- *Mme Ladeuil se propose de venir seulement sur le temps « dans l'eau ». Elle a déjà un agrément.*

c) **Le musée** : Cette année, toutes les classes se rendront au MAAP (musée d'art et d'archéologie du Périgord) à partir de la troisième période. Les enfants découvriront l'univers d'Etienne Hajdu et participeront à un atelier de sculpture.

Les dates retenues sont : PS/MS A : lundi 31 janvier 2022, PS/MS B : vendredi 04 février 2022, MS : vendredi 11 mars 2022, GS A : jeudi 17 mars 2022 et GS B : vendredi 18 mars 2022.

d) **Les IMS** : - Ces interventions en milieu scolaire concernent les GS A et les GS B. Cette année encore les élèves devraient bénéficier d'interventions de dumistes du Conservatoire de Chancelade. Une première réunion va avoir lieu début novembre afin de programmer les premières interventions du mois de janvier.

- Une intervenante viendra donc faire chanter les élèves. Merci à la municipalité pour le financement de ces interventions.

Nous espérons que le projet pourra cette année aboutir par un concert.

- Concernant la restitution du travail de l'année passée, un mail a été envoyé au conservatoire qui s'excuse du retard. La vidéo n'est pas encore terminée et sera transmise aux écoles dès qu'elle sera finalisée.

- Habituellement, une intervention venait compléter le projet pour toutes les classes de l'école avec une présentation des instruments de jazz. Ces interventions étaient offertes par le comité des fêtes. Il faudra voir avec le comité des fêtes si cette année encore, ces interventions pourront reprendre.

e) **Spectacle** :

- Nous prévoyons d'emmener chaque classe voir un ou plusieurs spectacles au festival de la Vallée (à déterminer en fonction du budget, des propositions et des conditions sanitaires).

- Un spectacle est offert cette année pour tous les élèves de l'école pour Noël par l'Amicale Laïque de Chancelade. Il aura lieu l'après-midi du 17 décembre sur le temps scolaire.

Nous remercions chaleureusement l'Amicale et sa présidente Mme Pailler.

Le projet de l'après-midi sur le temps scolaire est en cours de construction et les familles seront informées dès que le projet sera finalisé. Il faut attendre les conditions sanitaires.

f) L'équipe enseignante souhaiterait reprendre **la semaine Kapla**. Habituellement, Mme Weber prêtait gentiment 5000 Kaplas pendant une semaine dans le courant de la quatrième période. Nous verrons si les conditions sanitaires nous permettent de réaliser ce projet et nous reprendrons contact avec Mme Weber en début d'année prochaine.

g) Nous souhaitons inscrire les élèves aux « Incorruptibles » : il s'agit de l'achat de 6 albums qui sont lus et étudiés en classe tout au long de l'année. Au mois de juin, les élèves doivent voter et choisir le livre qu'ils ont préféré. Nationalement, un des livres de la sélection remporte donc le prix des Incorruptibles.

h) **L'infirmière de PMI** : Mme Annie CABANTOUS viendra proposer une séance d'éducation pour la santé dans les classes de PS/MS et MS. Il s'agit d'un atelier sur « le bon usage des écrans ». Les dates d'interventions ne sont pas encore connues.

i) **L'infirmière scolaire** : Agnès Basbayon viendra dans les 2 classes de GS pour proposer des séances sur le thème : « Apprendre à porter secours ». Les dates sont à déterminer.

Mme Basbayon effectuera également des permanences à l'école afin de proposer des consultations infirmières aux familles ou pour tout élève signalé présentant des difficultés scolaires ou de comportement. Il s'agira de repérer précocement tout trouble de santé susceptible d'entraver les apprentissages et d'établir les relais nécessaires avec les professionnels de santé et d'accompagner les parents, si besoin, dans la prise en charge du ou des problèmes identifiés. Elle est déjà venue une première fois jeudi 07 octobre. Elle reviendra le 25 novembre.

j) **Le tennis** : L'équipe enseignante souhaite renouveler son projet tennis en lien avec le Tennis club de de Chancelade. Habituellement les séances ont lieu en fin d'année. Nous allons rapidement reprendre contact avec Benjamin Dufour, l'intervenant.

- *Mme Le Corre demande à la mairie si le financement du projet sera assuré par la municipalité (450 €). Le projet de l'année passée avait été financé par l'ancienne municipalité.*
- *Mme Christ demande à Mme Le Corre de faire un mail explicatif pour présenter le projet et le financement nécessaire.*

III- Informations complémentaires :

- **La visite de l'orthoptiste de PMI** : L'orthoptiste doit venir tester les enfants de PS/MS A, PS/MS B et MS comme chaque année (nous n'avons pas encore les dates).

- **Le médecin de PMI** : doit également venir rencontrer tous les enfants de MS. Les dates ne sont pas encore connues.

4) Actions menées par les parents d'élèves :

L'objectif de départ est de rechercher des financements :

- Vente de gâteaux devant les écoles à chaque veille de vacances : les autorisations à la mairie et à la préfecture ont été faites. Une classe pour la maternelle sera sollicitée et 2 à l'élémentaire.

- La bourse aux jouets : le projet est à finaliser (pass sanitaire, buvette ...), une réunion est prévue à la mairie le 25/10/2021 à 15h.

- Mme Christ explique que la restauration scolaire a obtenu sa 3ème carotte et vise maintenant l'excellence. Le diététicien a été reconduit.

Des actions « conviviales » sont également prévues :

- Le partage de la galette en janvier avec les familles, les enseignants et la municipalité.

- La fête autour du jeu est envisagée (journée autour du jeu en partenariat avec « Boules et Bille », offerte aux enfants de Chancelade et financé par l'APE).

Les parents d'élèves présentent également un nouveau projet avec un temps de formation en lien avec l'école à proposer aux parents sous forme de temps de rencontre et d'échange.

5) Organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Elles sont organisées en fonction des besoins des élèves et des projets de classe par leur enseignant respectif et sont dispensés sur la pause méridienne de 11H30 à 12H00 le lundi, le mardi et le jeudi.

L'organisation tient compte de l'âge des élèves concernés.

6) Plan de continuité pédagogique

- Un plan de continuité pédagogique a été construit pour savoir comment réagir en cas de fermeture de classe.

Une lecture et présentation du plan de continuité pédagogique de la maternelle est faite.

Le dispositif qui a lieu pour la continuité pédagogique est l'envoi par mél de documents scannés, donnant aux élèves

des exercices progressifs et complémentaires sur des notions déjà travaillées. Nous mettons également à disposition des copies papiers à l'école. Le dialogue à entretenir avec les familles sera constant toute la durée de l'éventuel confinement.

- Toutes les familles de l'école bénéficient d'un accès à Internet. Pour les familles n'ayant pas d'imprimante à domicile, la remise de photocopies sera possible directement à l'école.

- En fin de séance, Mme Ladeuil explique que certains parents ne portent plus systématiquement le masque.
- Mme Le Corre précise que l'affiche est toujours placée à l'entrée de l'école et que plusieurs mails ont été envoyés aux familles.

=> *La date du prochain Conseil d'école est donnée : le jeudi 10 mars.*

Fin de séance à 20h10.

Signatures :

La secrétaire de séance :
Mme Christel LAVIGNE



La directrice :
Mme LE CORRE

